

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sous réserve dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 JUILLET

AU SÉNAT

Séance d'hier mardi. — C'est au nom du droit violé dans la scandaleuse expulsion de Vicq que M. Chesnelong monte à la tribune.

Dès le premier mot, il indique sa volonté bien nette de faire porter la discussion sur les documents les plus irréfutables. C'est ainsi qu'il enserme le gouvernement dans une argumentation précise, convaincante, et qui peut se résumer dans ce fait que l'État a contrevenu à la justice comme à la stricte légalité en expulsant les Sœurs de la maison qui leur avait été léguée.

A ce propos, l'éminent orateur reprend l'histoire de la donation, énumère les conditions du legs et prouve facilement que la loi laïcisatrice elle-même, en face d'un droit de propriété si nettement établi, ne permettait pas la violation brutale et immédiate de l'école dirigée par les Sœurs.

L'article auquel fait allusion M. Chesnelong est l'article 67.

En vertu de cet article voté par le Sénat, le gouvernement, dit-il, était dans l'obligation de surseoir. Pourquoi s'est-il, dans de telles conditions, laissé aller à accomplir les actes de violence qu'on lui reproche ?

Pourquoi a-t-il foulé aux pieds les délibérations de la municipalité républicaine de Vicq ? Pourquoi obère-t-il la commune et la met-il en devoir de restituer à des héritiers inconnus la propriété qui avait été léguée ?

En tout cela, s'écrit M. Chesnelong, le gouvernement a voulu faire œuvre de persécution et c'est de propos délibéré et avec préméditation qu'il a si odieusement frappé les catholiques.

En passant, l'orateur parle des récompenses décernées aux gendarmes, récompenses dont les gendarmes eux-mêmes rougissent. La péroraison est un éloquent appel à l'âme de la France.

Point de christianisme, pas de France, car le christianisme est l'âme de notre grand pays.

La Droite applaudit chaleureusement à ces nobles paroles.

M. Bourgeois, qui répond à M. Chesnelong, s'efforce bien vainement de prouver que les articles 49 et 67 de la loi scolaire permettaient la spoliation. Le ministre ne sort point des textes qu'il a la prétention d'interpréter et dont la rédaction va directement contre la théorie qu'il veut faire admettre.

Après suspension de séance, M. Lucien Brun répond au gouvernement.

C'est en jurisconsulte et en jurisconsulte éminent qu'il exécute le gouvernement.

Il prouve surabondamment l'application de l'article 67, signale les palinodies et les contradictions de M. Goblet, l'homme de Châteauvillain ; dans un mouvement oratoire qui en impose à ses adversaires, il montre le gouvernement républicain installant une institutrice par la force armée et à l'aide de violences imparadonnables.

Voilà, dit-il, comment on comprend la

mission pacifique des éducatrices de l'enfance. Tout cela, ajoute M. Lucien Brun, on l'a fait au nom de la loi. Si une loi pareille existe, s'écrit l'éminent orateur, il faut la rapporter parce qu'elle est l'expression d'une politique qui a un nom, la politique jacobine. Le trait a porté, la Gauche tout entière s'agite et murmure. L'orateur termine en lançant cette phrase, trop justifiée, hélas : « La politique démocratique et sectaire est plus nuisible à la France qu'une sanglante invasion. »

M. de l'Angle-Beaumanoir n'occupe la tribune qu'un instant, mais, en stigmatisant l'attentat de Vicq, il demande au gouvernement s'il aura l'audace d'en récompenser les fauteurs.

M. Constans, l'homme de la conciliation, répond brutalement que le Cabinet a réservé des rubans pour les exécuteurs de Vicq et qu'il les leur décernera le plus prochainement possible.

Cette fois au moins on sait à quoi s'en tenir.

En dépit d'un vote qui prononce la clôture, le Sénat autorise M. Buffet à développer son ordre du jour.

Cet ordre du jour, très net, très catégorique, flétrit l'action coupable du gouvernement.

C'est encore en vertu de l'article 67 que M. Buffet motive son opposition et, s'appuyant sur le testament du vénérable curé, il n'hésite pas à faire appel à la magistrature. Si épurée qu'elle soit, s'écrit-il, elle ne pourra sanctionner une aussi audacieuse violation du droit.

En bons modérés, MM. Béranger et de Marcère présentent un ordre du jour que le Sénat rejette.

La motion Buffet écartée, il ne reste plus à examiner que l'ordre du jour Loubet, ordre du jour d'approbation complète.

Le gouvernement l'accepte naturellement et le Sénat le vote à une forte majorité, sanctionnant ainsi l'acte de spoliation du Cabinet.

V. TAUNAY.

L'ÉCRASÉ

M. Picot est écrasé, dit l'*Estafette* ; suit un dythirambe en l'honneur du candidat victorieux saint Tricoche et de son... camarade Ferry.

Nous n'attendions pas plus de sincérité de l'organe de M. Ferry dans l'appréciation du scrutin de Saint-Dié du 6 juillet 1890, mais nous pouvions espérer un peu plus de modération et surtout de prudence de sa part.

Qu'il enguirlande Tricoche, étant donné les procédés du gouvernement de M. Carnot pour se débarrasser des adversaires qui le gênent et les remplacer par ses créatures, c'est déjà bien raide, mais faire un laurier à son... camarade de la nouvelle et retentissante giroflée à cinq feuilles qu'il vient encore de cueillir dans le parterre vosgien, c'est un comble.

Le 22 septembre 1889, le commandant Picot, conservateur, battait M. Jules Ferry de cent quatre-vingt-treize voix (6,385 contre 6,192), dans son bourg pourri de Saint-Dié, et ce malgré l'effort tout spécial fait contre lui par les agents de M. Constans et l'argent des con-

tribuables, plus effrontément peut-être que partout ailleurs détourné de sa destination légitime.

Ce scrutin fouettait au sang M. Ferry, mais houspillait du même coup assez cruellement la République. Le gouvernement n'a pas cru pouvoir rester sans cette bastonnade. Il a fait invalider le commandant Picot par ses nègres. Se doutant bien toutefois que pareils horions rebondiraient encore de l'échine de M. Ferry sur la sienne si le Tonkinois s'aventurait de nouveau, il a enjoint à celui-ci de rester à l'étable. On se rappelle encore la lettre piteuse qu'a publié l'*Estafette*, dans laquelle, la mort dans l'âme, M. Ferry obéissait et jurait sur l'autel de la République qu'il ne poserait plus sa candidature dans l'arrondissement de Saint-Dié.

Le scrutin de remplacement a eu lieu dimanche. Très bravement le commandant Picot, malgré le déchainement de la pression gouvernementale, débarrassée de M. Ferry, a maintenu jusqu'au bout sa candidature contre le candidat officiel Tricoche, doublure de M. Ferry. Il a perdu un millier de voix (7,078 voix contre 5,757). Certains, nous le reconnaissons très volontiers, qui avaient voté pour lui au scrutin de septembre surtout par haine de M. Ferry se sont abstenus ; d'autres qui, républicains, n'avaient pas voté pour la République, parce que son candidat était M. Ferry, ont été cette fois au scrutin et finalement toutes les voix inféodées ayant donné, M. Tricoche a été élu à un millier de voix de majorité.

Nous voyons bien, sans en admettre la loyauté, pas plus que l'importance que lui prête l'*Estafette*, le triomphe de Tricoche, mais celui du camarade, où est-il ?

Que ressort-il du scrutin que la tyrannique mauvaise foi de la majorité de M. Constans a rendu nécessaire ?

L'éclatante affirmation de la méprisante haine dont le camarade de Tricoche est l'objet jusque dans son pays natal, jusque parmi ses coreligionnaires politiques.

Si Tricoche suffit à Constans qui, on le sait, n'est pas difficile, comme triomphateur, l'*Ecrasé* ce n'est assurément pas le commandant Picot, c'est... le camarade.

EDOUARD GRIMBLOT.

Nous lisons dans le *Moniteur* :
« Voilà M. le général Tricoche député, mais il poursuit de plus hautes visées. Il a annoncé lui-même à ses électeurs, et ses amis ont répété à l'envi qu'il était destiné à devenir ministre de la guerre. M. de Freycinet n'a qu'à se bien tenir. »

M^{re} le duc d'Orléans a reçu le magnifique bronze de l'Armée de la Loire qui lui a été offert par la souscription dont nous avons parlé. Cette manifestation toute spontanée et les six mille noms inscrits au Livre d'Or ont profondément ému son cœur de soldat.

Dans un sentiment bien patriotique, le jeune Prince a voulu que ce groupe figurât d'abord à l'Exposition française de Londres et contribuât ainsi à en hausser l'éclat.

Conformément à ce désir, cet objet d'art,

fondu par MM. Susse, a été placé au milieu de la galerie centrale.

Le duc d'Orléans a été particulièrement sensible au dévouement du comité et de la presse royaliste qui, à Paris et dans les départements, lui ont prouvé une fois de plus que son acte du 7 février avait remué tous les cœurs.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, ne sait plus littéralement à quel saint se vouer.

Il est de tradition de distribuer deux fois par an, — le 14 juillet et le 1^{er} janvier, — des rosettes d'instruction publique ou des rubans académiques à des professeurs méritants, à des instituteurs, à des artistes, à des hommes de lettres, à des journalistes, à des fonctionnaires divers, etc.

Or, en vue de la promotion du 14 juillet, le ministre de l'instruction publique n'a pas reçu moins de douze mille demandes pour la rosette ou le ruban violet.

ATTENTION DÉLICATE

Par une délicate attention du Tsar, l'ambassade de France à Saint-Petersbourg, qui vient d'acquiescer, pour une somme 850,000 francs, le bel hôtel Paschkof, près du quai de la Néva, a été exonérée des droits de timbre qu'elle aurait dû payer au Trésor et qui s'élevaient à 47,000 roubles, environ 50,000 francs.

L'ambassade n'a été avertie qu'au dernier moment de cette concession, la première d'un tel genre faite à une ambassade étrangère.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 juillet 1890.

Marché de plus en plus mauvais. Le 3 0/0 rétrograde à 94.40. Le 4 1/2 0/0, plus heureux, gagne 5 centimes à 106.80.

Le Crédit Foncier lui-même perd quelques points à 4,232, s'harmonisant avec la couleur terne du marché.

La Banque de Paris est également en légère réaction à 818. La Banque d'Escompte s'inscrit à 345. Le Crédit Lyonnais à 741, la Société Générale à 480 et la Société des Dépôts et Comptes courants faisant preuve de grande fermeté.

La Banque Nationale du Brésil est l'objet de vives demandes de 600 à 605 et clôture à 602.50.

Rappelons que c'est après-demain jeudi que sera close la souscription aux 120,000 actions de la Société aux Grands Boulevards, ancienne maison Cheuvreux-Aubertot. Le prix modique de l'action, 25 fr. 25, est à la portée de toutes les bourses. On souscrit par correspondance à la maison de commerce, 9, boulevard Poissonnière, et à la Banque de l'Ouest, place du Havre, à Paris.

C'est le 14 courant que la Société Générale de l'Industrie Sardinière de France émet 200,000 actions au pair de 125 fr. aux guichets de la Société des Dépôts et Comptes courants et à ceux de la Banque Transatlantique. On verse 25 fr. en souscrivant, 50 fr. à la répartition et 50 fr. le 25 juillet. On sait que le conseil d'administration de cette Société a à sa tête M. de Hérédia, ancien ministre des travaux publics.

Ce que nous savons de l'émission des obligations du chemin de fer de Puerto Santa Maria à San Lucar de Barrameda fait prévoir un grand succès.

Les établissements Eiffel oscillent de 555 à

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

PÉTITION

Nous reproduisons ci-après le texte d'une Pétition adressée à MM. les Députés composant le Groupe agricole, pour réclamer une taxe d'importation sur les chanvres italiens :

Cette Pétition, due à l'initiative de M. Louis Richard, conseiller d'arrondissement du canton Nord-Est de Saumur, a été signée par tous les membres du Syndicat agricole de Villebernier, et par le Conseil municipal de cette commune tout entier.

Nous lui souhaitons bonne réussite.

Nous tenons aussi à féliciter le Syndicat et le Conseil municipal de Villebernier de s'être unis sur le terrain des intérêts agricoles, et nous ne pouvons qu'engager les communes limitrophes de la Vallée à imiter ce bon exemple.

A Messieurs les Députés composant le Groupe agricole.

« Les soussignés ont l'honneur de vous exposer les faits suivants :

» Messieurs,

» Depuis un temps immémorial, le chanvre a été la culture principale et la plus fructueuse de la Vallée de la Loire.

» Elle en a fait la richesse ; elle a contribué à donner à nos terres une valeur vénale qui atteignait, comme moyenne, 4,500 francs et 5,000 francs l'hectare, et élevait le prix de location à 140 francs et même à 160 francs l'hectare.

» La culture du chanvre donnait, en effet, les résultats les plus satisfaisants : le chanvre brut se vendait, en moyenne, cent et cent dix francs les cent kilogrammes.

» En 1875, il a même atteint le chiffre de cent trente francs les cent kilogrammes.

» Depuis cette dernière époque, les cours ont baissé sans interruption.

» En 1887-1889, ils étaient descendus à 80 francs les cent kilogrammes. En 1889, ils sont tombés à soixante francs et même au-dessous de soixante francs les cent kilos.

» Avec ce dernier prix, le cultivateur de chanvre est en perte, et la campagne de 1890 n'apporte qu'une hausse sans importance.

» S'il se maintenait, la culture du chanvre disparaîtrait, et la Vallée de la Loire serait ruinée.

» Or, ces bas prix sont manifestement le résultat de la concurrence étrangère et de l'introduction en France des produits Russes et

Italiens, grévés seulement de taxes insignifiantes.

» La France est liée jusqu'en 1892 par un traité de commerce avec la Russie, et nous savons que, jusqu'à cette époque, aucun relèvement des droits d'entrée ne peut être exigé de cette nation.

» Mais il n'est heureusement pas nécessaire d'attendre cette époque pour surélever la taxe sur les chanvres italiens, puisque notre traité de commerce avec l'Italie est expiré.

» Le chanvre italien ne paie actuellement que *trois francs* de taxe d'importation par cent kilogrammes de chanvre brut.

» Les étoupes sont même affranchies de toute taxe.

» Nous demandons avec insistance l'application immédiate des taxes suivantes aux chanvres italiens :

» Dix francs par cent kilogrammes de chanvre brut ;

» Quinze francs par cent kilogrammes de chanvre peigné ;

» Quatre francs par cent kilogrammes d'étope.

» Il est d'autant plus urgent d'aviser, que nombre de cultivateurs sont engagés, vis-à-vis des propriétaires, par des baux en cours, dont le prix de location a été stipulé, avant la diminution des chanvres, en tablant sur la moyenne des prix d'autrefois.

» Ces cultivateurs sont voués à une ruine certaine, si le gouvernement ne vient pas à leur secours en grévant les chanvres italiens des taxes sus-indiquées.

» La culture du chanvre, qui a fait notre prospérité, ne peut subsister qu'à cette condition.

» Les soussignés ont l'espoir que vous voudrez bien faire droit à leur juste requête, et vous prient, Messieurs les Députés, d'agréer l'assurance de leur plus profond respect.

» Villebernier, le 1^{er} juillet 1890. »

LE RALLYE-PAPER DU 7 JUILLET

Voici les résultats du Rallye qui a eu lieu lundi dans les landes de Vernantes :

Première course : Élèves-officiers. — Huit partants.

Arrivé 1^{er}, *Galopin*, monté par M. Devalz ; 2^e, *Bégué*, monté par M. Nicolas.

Deuxième course : Élèves-officiers. — Dix partants.

Arrivé 1^{er}, *Mozard*, monté par M. de Montière ; 2^e, *Manlius*, monté par M. Lefevre.

Troisième course : Officiers-élèves. — Onze partants.

Arrivé 1^{er}, *Muron*, monté par M. Bréant ; 2^e, *Maman*, monté par M. de Chabannes.

Quatrième course : Officiers-élèves. — Dix partants.

Arrivé 1^{er}, *Médiocre*, monté par M. de Bellevue ; 2^e, *Minerve*, monté par M. Baudinot.

Cinquième course : Lieutenants de cavalerie et d'artillerie. — Neuf partants.

Arrivé 1^{er}, *Thoroughgood*, monté par M. de Missiosy ; 2^e, *Rodger*, monté par M. Bégoüen.

TIR AUX PIGEONS

Hier, au Tir aux pigeons, il y avait nombreuse réunion. Les différentes poules ont été très disputées.

Le prix de Verrie, un charmant objet d'art qu'on a vu exposé dans la vitrine de M. Bouchereau, armurier du tir, a été gagné par M. le baron de Mareuil, capitaine-instructeur à l'École de cavalerie, qui a tué cinq pigeons sur cinq.

Onze tireurs s'étaient présentés pour ce prix.

Nous avons fait prendre des nouvelles de M. le maréchal des logis Ridouard, qui a été victime, lundi, du grave accident arrivé au Chardonnet.

Il serait moins bien aujourd'hui qu'hier, et les médecins ne savent trop que penser de son état.

LE PROCHAIN RETOUR DU SOLEIL

L'Académie des sciences on s'est beaucoup occupé, lundi, de la Saint-Médard et de la température déplorable que nous subissons. La Saint-Médard a été, cette année, suivie d'un ciel brumeux et pluvieux qui a mis obstacle à l'observation de l'éclipse du 17 juin, et qui continue à être fort désagréable. Mais l'observation et la statistique nous apportent quelque espoir.

L'observation, portant sur cinquante-trois années consécutives, a donné les résultats suivants :

Trente années présentent une Saint-Médard pluvieuse, suivie de 492 jours de pluie ; — et 23 années ont eu une Saint-Médard sèche, suivie de 382 jours de pluie.

Ces 382 jours de pluie pour 23 ans fournissent 16 jours 6 de pluie continue par an et 498 jours de pluie pour 30 ans, soit 6 jours de pluie en plus à la charge de la Saint-Médard sèche.

L'observation a porté sur les 53 années consécutives depuis 1835 jusqu'à la fin de 1888. On ne peut admettre que les deux années 1889 et 1890 modifient profondément cet état de choses.

Il faut donc attendre le retour prochain du soleil.

Il ne serait pas trop tôt, vraiment. En attendant la pluie tombe.

Si l'on en juge d'après ce qui se passe dans un certain nombre de municipalités de villes importantes, la fête du 14 juillet n'aura pas grand attrait.

L'initiative des habitants est complètement

nulle, et le mécontentement qui se produit presque partout empêchera de donner à cette fête l'éclat des années précédentes.

Dans beaucoup d'endroits, les souscriptions ouvertes pour faire face aux dépenses des fêtes du 14 juillet n'ont produit aucun résultat.

M. de Freycinet n'a pris aucune détermination au sujet du dédoublement du Prytanée de La Flèche ; il demandera à la Chambre de se prononcer à ce sujet à la prochaine session.

L'ÉTAT DE NOS RÉCOLTES

Un journal de Paris a cru devoir présenter la situation de l'agriculture française sous le plus déplorable aspect ; il affirmait que les dernières pluies avaient ruiné les récoltes, il faisait prévoir une disette prochaine, si l'on ne favorise pas au plus vite l'entrée des céréales étrangères.

Un rédacteur du *Paris* s'est rendu au ministère de l'agriculture où on a bien voulu lui fournir des renseignements complets : ils viennent absolument démentir l'information à laquelle nous faisons allusion.

Il est vrai que dans certaines parties de la France les pluies persistantes de ces derniers jours ont, par exemple, couché les blés, mais ce fait se produit souvent, la récolte n'est pas pour cela compromise, les premiers jours de soleil mettront tout en état, et le *maximum de perte dans les parties les plus attaquées* pourra atteindre tout au plus un tiers de la récolte.

Une grande partie de nos départements du Midi n'ont pas eu de pluie, la Picardie est dans le même cas ; de sorte que, même si la température ne se rétablit pas rapidement, la perte totale sur l'ensemble des prévisions de l'agriculture oscille entre 15 et 20 0/0.

Le journal précité nous présente la Beauce — cet antique grenier de la France, dit-il — comme « un marais informe où nagent les céréales de toute espèce ».

C'est une légère exagération.

Quelle que soit la quantité d'eau tombée, elle n'aurait pu faire un étang de la Beauce ; d'ailleurs il y a déjà longtemps, comme les statistiques le prouvent, que cette province n'est plus le grenier de la France, ce qui est facile à comprendre.

C'est un pays plat, et depuis l'évolution qui s'est opérée dans les saisons, ce sont les provinces non montagneuses qui ont toujours été les plus éprouvées.

Depuis longtemps, le terrain de la Beauce a perdu son ancienne réputation, et, par contre, des régions comme celles du Midi, qui aujourd'hui donnent une production importante de céréales, n'ont pas eu à souffrir des pluies récentes.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

XI. — LA VISITE.

Le lendemain matin, Deluzy partait en tilbury pour Saint-Siméon. Julien conduisait et, chemin faisant, le maître questionna le domestique de confiance au sujet du charlatan. Julien qui, comme les autres habitants de la maison, recueillait tous les commérages relatifs aux anciens hôtes du château, lui donna sur eux force détails plus ou moins authentiques.

A Saint-Siméon, le tumulte de la veille s'était beaucoup apaisé. Quoique la circulation fût encore très active dans les rues, les barques du champ de foire restaient closes, les musiques se taisaient. Ce n'était qu'un peu plus tard, aux approches du soir, que le vacarme habituel devait recommencer.

Deluzy jugea le moment favorable pour rencontrer le charlatan à l'auberge et causer en particulier avec lui. Aussi, ordonna-t-il de

diriger le cheval vers la Croix-d'Argent, où d'habitude il descendait lui-même quand il venait à la ville. Dans la cour, il eut la satisfaction de voir, sous un hangar, la calèche du docteur et un énorme fourgon qui semblait faire partie de l'équipage. Sûr de n'être pas venu en vain, il sauta à bas du tilbury ; puis, entrant dans la maison, il demanda le docteur Jean.

L'hôtesse, vieille femme rechignée, répondit que le docteur Jean ne recevait personne et qu'il avait expressément défendu qu'on le dérangerait.

— Ils ont tant vendu de leurs boîtes, hier, poursuivit-elle, que le Monsieur et tout son monde ont passé une partie de la nuit à en préparer de nouvelles, et ils y travaillent en ce moment encore... Ah ! ils en gagnent des écus, je vous jure !

— Eh bien ! mère Brossette, reprit Deluzy, pendant que les domestiques sont occupés de leur besogne, le maître peut me recevoir... Voici ma carte, que je vous prie de lui porter.

La vieille aubergiste tortilla la carte entre ses doigts.

— Le docteur, dit-elle, travaille comme les autres... Il est le maître, c'est vrai ; mais il

existe une espèce d'association entre eux, et chacun des domestiques touche une part dans les profits. Aussi, faut-il voir comme tous y vont de bon cœur ! Enfin, puisque c'est vous... Je vais prévenir M. Jean... attendez-moi.

Et Mme Rosette monta à l'étage supérieur, où l'on entendait de l'agitation et un bruit de voix.

Deluzy se disait avec impatience :

— Morbleu ! voilà un charlatan plus inabordable qu'un ministre.

Au bout d'un temps assez long, on entendit quelqu'un descendre lestement l'escalier ; mais ce ne fut pas le docteur Jean qui parut, ce fut Robillard.

L'aide du charlatan portait le costume bourgeois qu'il avait au passage du bac, et tortillait entre ses mains son chapeau mou à forme pointue.

— Monsieur, dit-il d'un ton respectueux qui allait mal à sa physionomie narquoise, on ne peut voir le docteur. Il est encore malade de son dernier accident. Il est fatigué... Peut-être sera-t-il dans l'impossibilité de sortir aujourd'hui.

— Il faut pourtant que je le voie, répliqua Deluzy affectant une rondeur amicale ; et j'ai

quelques mots à dire aussi à un certain M. Robillard, dont mon fils, le petit Léon, m'entretient sans cesse...

— Comme d'un farceur qui l'amuse !

— Mais moi et M^{me} Deluzy, la mère de Léon, nous ne sommes pas disposés à rire de celui qui a sauvé la vie à notre cher enfant ; nous lui devons une éternelle gratitude et s'il m'était permis de lui offrir...

Deluzy fit un mouvement pour chercher son portefeuille ; Robillard l'arrêta d'un geste.

— Inutile ! reprit-il ; je n'accepte rien de personne. Je n'ai besoin de rien, depuis que je suis au service du digne docteur Jean... Écoutez, Monsieur ; les affaires d'un pauvre hère tel que moi ne sauraient vous intéresser ; cependant, j'ai reçu une brillante éducation, j'ai obtenu les plus grands succès universitaires... Vous voyez où cela m'a mené... De tout ce que j'ai appris dans ma jeunesse, la gymnastique et la natation ont été ce qui m'a le mieux servi ; mais ces exercices-là ne sont pas de mon métier... et je les pratique gratis.

— Si l'on ne peut vous offrir autre chose, vous accepterez bien de moi... une poignée de main ?

Vignes américaines

On lit dans l'Espérance, de Nantes :

« Le 3 juillet, MM. de la Haye-Jousselin et Cormerais, membres de la Commission de permanence du Conseil général, se sont rendus à Oudon pour y étudier sur place l'effet produit par les divers traitements contre le phylloxéra.

« MM. de Fleuriot, président du Syndicat d'Oudon, Siffait, président du Syndicat du Cellier, et de Landemont, président du Syndicat d'Ancenis, attendaient les visiteurs à la pépinière départementale qui a été créée à Oudon, en 1889, au moyen de fonds votés par le Conseil général. Cette pépinière est en bon chemin : producteurs directs et porte-greffes y poussent à l'envi. Avant peu, la culture de la vigne profitera des expériences qui y sont faites.

« Les vignobles d'Oudon qui ont été si gravement contaminés commencent à se relever et l'on peut entrevoir le moment où, grâce à la nature légère du terrain qui permet de faire utilement le traitement au sulfure de carbone, les cépages pourront reprendre leur ancienne vigueur.

« Après une visite dans les magnifiques clos qui avoisinent la Gérardière, Château-Guy et la Vignette, conseillers généraux et présidents des Syndicats ont pris congé de leurs aimables hôtes en emportant l'espérance de voir se généraliser dans tout le département la lutte par les plants américains et par les insecticides dans les terrains toutefois où ils sont efficaces. »

MARTIGNÉ-BRIANT. — *Suicide*. — Le nommé Ambroise Menars, âgé de 59 ans, cultivateur, s'est pendu dans un hangar attenant à sa maison. Cet homme souffrait beaucoup d'un ulcère qu'il avait à la jambe droite, et il disait qu'il n'en guérirait jamais, qu'il valait mieux en finir.

SUSPENSION DU MAIRE DE SAINT-NICOLAS-DE-BOURQUEIL

M. Paul Baudry, maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, vient d'être révoqué de ses fonctions. Voici le considérant de l'arrêté préfectoral qui a précédé le décret de révocation :

« Considérant que, le 4 mai dernier, M. Paul Baudry, maire de la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, a, revêtu de son écharpe, pris part à une manifestation politique dirigée contre le gouvernement,

» Arrêtons :

» Art. 1^{er}. — M. Baudry (Paul), maire de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, est suspendu de ses fonctions. »

Cette nouvelle a jeté le plus grand émoi dans la commune de Saint-Nicolas ; le *Journal d'Indre-et-Loire* publie à ce sujet la protestation suivante :

Et Deluzy tendit la main avec une apparente franchise ; Robillard retira la sienne.

— Y pensez-vous, Monsieur ? Un pître de charlatan !

— Quoi ! vous refusez aussi cela ?... Voyons ? j'espère que le docteur Jean sera moins rebelle à la reconnaissance.

— Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous affirmer déjà...

— Je suis tenace dans ma gratitude... Si je ne pouvais arriver jusqu'à lui, je serais capable de l'attendre dans la rue et de lui faire en public une scène attendrissante qui amuserait les badauds.

Quoique Deluzy parlât d'un ton de plaisanterie, cette menace équivoque sembla frapper Robillard.

— Allons ! reprit-il avec humeur, je vais essayer, puisque vous êtes si...

On n'entendit pas ce qu'était le maître de forge, car Robillard gravissait déjà l'escalier en courant.

— Ah ! ça, pensait Deluzy, quel motif peut donc avoir ce charlatan pour refuser si obstinément ma visite ?

L'absence de Robillard fut encore assez longue ; on parlait avec vivacité, on s'agitait à

« Saint-Nicolas, le 4 juillet 1890.

» Monsieur le rédacteur,

» Nous venons d'être témoins d'une nouvelle iniquité : la suspension, puis la révocation de M. Baudry, maire de Saint-Nicolas.

» Nous connaissons trop, Monsieur le rédacteur, le cœur droit et généreux de M. Baudry pour ne pas protester contre une mesure aussi scandaleuse.

» Révoqué pour avoir reçu, en qualité de maire, M. Delahaye, deux fois élu par le suffrage universel ! Va-t-il falloir se cacher maintenant pour présenter à notre député, quand il nous fera l'honneur de venir à Saint-Nicolas, les hommages qu'il mérite si bien ?

» Non, nous ne sommes pas des conspirateurs, mais nous ne serons pas des lâches ! Non, nous ne laisserons pas sans protester se commettre une injustice aussi criante.

» M. Baudry possède l'estime de tous les honnêtes gens, et la persécution dont il est l'objet ne fait que l'honorer. »

(Suivent de nombreuses signatures.)

UNE FÊTE A ANCENIS

Il est rare qu'une fête inspirée presque entièrement par la charité n'obtienne pas un complet succès. Celle que la ville d'Ancenis offrait dimanche au profit des œuvres de bienfaisance a été de tous points très réussie.

L'appel fait par M. le Maire d'Ancenis a été entendu de toute la population des environs et, le matin, pendant que de nombreux trains venant de Nantes et d'Angers débarquaient une foule de voyageurs, les routes qui aboutissent à Ancenis étaient couvertes de voitures et de piétons se rendant à la ville.

A dix heures, une grande animation régnait déjà dans les rues ; des jeux divers, mât de cocagne, bain russe, etc., avaient lieu sur la place des Victoires.

Mais le clou de la journée et ce que tout le monde attendait avec impatience, c'était la Cavalcade. On se portait en foule vers la rue de la Gare où devait avoir lieu le départ.

A deux heures, le défilé commence : des guerriers gaulois à pied et à cheval ouvrent la marche ; derrière vient le char des Druides avec leurs longues robes blanches et la serpe d'or à la main : on n'avait pas oublié le dolmen et le gui de chêne traditionnels. Puis, c'est la musique des tziganes, le char de l'Agriculture, rempli de paysans bretons armés de leurs faux et sur lequel siège une Cérès un peu moi is blonde que celle de la Mythologie, mais d'ailleurs tout à fait gracieuse.

On voit passer ensuite les grenouilles en tricyle, la Cour de Louis XV, le char ou plutôt le vaisseau de l'Avenir qui emporte des enfants, le char des Meuniers, dominé par un moulin dont les ailes tournent à tout rompre ; à côté, deux charmantes quêtuses montées sur des ânes bâtés, mais dont les bâtés ne con-

l'étagé supérieur. Robillard finit par reparaitre, et dit avec une sorte d'impudence moqueuse :

— Venez, Monsieur, du moment que votre reconnaissance vous démange tant... Mon maître, qui guérit tous les maux, guérit aussi les démangeaisons... et il vous attend.

On monta au premier étage et Deluzy fut introduit dans une grande pièce, qui semblait être la chambre du docteur. Il y régnait beaucoup d'obscurité, car d'épais rideaux couvraient les fenêtres. Par une porte entr'ouverte, on voyait une seconde chambre où plusieurs personnes étaient assises autour d'une table chargée de boîtes multicolores, et Robillard s'empressa d'aller les rejoindre.

Dans l'ombre se tenait debout le docteur Jean, vêtu de sa redingote à brandebourg. Il était immobile, et ses yeux brillaient comme deux escarboucles.

Il s'inclina sans rien dire et désigna un siège. Deluzy, dont la curiosité semblait un peu déconcertée, s'écria avec gaieté en s'asseyant :

— M'y voilà et ce n'a pas été sans peine ! Ma foi ! Monsieur le docteur, si vous n'êtes pas plus accessible pour vos malades...

(A suivre.)

tenaient que des fleurs, puis Don Quichotte et son fidèle Sancho, un groupe d'Arabes à cheval, le char de la Ménagerie, et, pour tout clore par une pensée sérieuse, le char de l'Industrie.

Le défilé était vraiment très brillant : la fraîcheur des costumes et le bon ordre des personnages faisait l'admiration de tous les spectateurs.

La pluie est venue vers la fin hâter un peu la marche de la Cavalcade et forcer la foule à chercher un abri. Heureusement elle dura peu et le soir on put entendre le concert donné par l'excellente musique du 64^e de ligne.

Un feu d'artifice a été tiré sur le port, puis un grand bal public sous les Halles qu'on avait élégamment décorées pour la circonstance a clôturé cette charmante fête.

Ancenis en conservera le souvenir. De telles fêtes sont pour une ville une cause de commerce considérable et contribuent pour beaucoup à son développement. Aussi la municipalité qui sait les favoriser et au besoin en prendre l'initiative fait-elle une œuvre excellente qui lui mérite l'estime et le respect de tous les habitants.

LA MÉDECINE

Voici les principales dispositions du projet élaboré par la commission de la Chambre concernant l'exercice de la médecine :

« Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine délivré par le gouvernement français à la suite d'examens subis dans un établissement d'enseignement médical supérieur de l'État.

» Les médecins reçus à l'étranger, quelle que soit leur nationalité, ne peuvent exercer la médecine en France qu'à la condition d'avoir obtenu le diplôme de docteur dans les conditions prévues à l'article premier. Des dispenses pourront être accordées par le ministre, conformément à un règlement délibéré en conseil supérieur de l'instruction publique. En aucun cas, elles ne porteront sur la totalité des épreuves.

» Les étudiants étrangers qui postulent le diplôme de docteur en médecine, visé à l'article premier de la présente loi, sont soumis aux mêmes règles de la scolarité et d'examen que les étudiants français.

» Les diplômes et certificats d'études secondaires qu'ils ont obtenus à l'étranger, peuvent être délivrés par les autorités compétentes, et équivalent au diplôme exigé par les règlements pour l'inscription dans un établissement supérieur médical.

» L'exercice de la profession de dentiste sur tout le territoire français est interdit à toute personne qui n'est pas munie d'un diplôme de docteur en médecine, ou du diplôme de dentiste délivré par le gouvernement français à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement médical de l'État et suivant un règlement d'études délibéré en conseil supérieur de l'instruction publique. »

FAITS DIVERS

UN GUÉRISSEUR

Un jeune homme de dix-huit ans, nommé Montaut, habitant le village des Boulassiers, dans l'île d'Oléron (Charente-Inférieure), révolutionne depuis quelque temps tout le pays. Il guérit, dit-on, toutes les maladies par l'imposition des mains.

Sa réputation n'a pas tardé à se répandre non seulement dans l'île, mais sur le continent.

Plus de cent malades viennent chaque jour faire queue devant sa porte et tous, au retour, se déclarent sinon guéris, du moins soulagés.

De Marenes, de Rochefort, de La Rochelle, les malades viennent en grand nombre ; c'est un véritable pèlerinage.

Montaut ne rançonne pas ses clients ; on lui donne si l'on veut et ce que l'on veut. Une bouteille de vin est acceptée par lui aussi bien qu'une pièce de quarante sous.

On prétend que ce mystérieux guérisseur possède aussi la faculté de deviner la pensée.

Des simulateurs se sont rendus chez lui pour le prendre en défaut ; mais il ne s'y est pas laissé prendre et leur a dit à première vue qu'ils n'étaient pas malades.

Enfin on ne parle presque plus dans le pays que de Montaut et que des invraisemblables cures qu'il a faites.

Montaut est un simple garçon de ferme et ne possède qu'une instruction tout à fait élémentaire.

CONSEILS ET RECETTES.

FOULURES. — Les foulures sont causées par le déchirement ou par la tension des ligaments d'un membre, et ces accidents se produisent assez fréquemment aux os du poignet et de la cheville. Elles sont fort douloureuses et sont quelquefois suivies de défaillances et de vomissements. Il est indispensable de les soigner de suite : pour des foulures graves, appliquez des sangsues, en excitant l'hémorragie par un cataplasme très chaud. Puis employez la lotion chaude suivante jusqu'à ce que l'enflure diminue :

Sel ammoniac... 45 grammes.
Sucre de plomb... 45 —

Faites dissoudre dans 600 grammes d'eau camphrée et ajoutez-y 420 grammes de vinaigre ; mélangez, chauffez, et appliquez au moyen d'un morceau de flanelle ou de toile. Lorsque l'enflure est moindre, et qu'il n'y a plus qu'une raideur dans le membre, frottez ce membre avec une substance adoucissante telle que le saindoux ou l'huile.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE F. DESCHAMPS

VENDREDI 11 Juillet 1890

TOUT FEU TOUT FLAMME

Comédie-bouffe en 3 actes, de M. RICHARD O'MONROY.

Portier par intérim

Vaudeville en 1 acte, de M. MOÏSE RENAULT.

ORDRE : 1. Portier par intérim ; 2. Tout feu tout flamme.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.

Montpellier... 4 fr. 75 —

Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.

Remandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.



PAUL BODET, propriétaire-gérant.

Revue de la Presse Scientifique

(Extrait de la Gazette des Hôpitaux)

Que faut-il entendre par Quinium Labarraque ?

Il nous a paru intéressant de rappeler ce qu'est le Quinium vrai, dû à la collaboration de A. Delondre et A. Labarraque, préparateurs de Pelletier et Caventou, les inventeurs de la Quinine, de rappeler aussi qu'il a été considéré, par l'Académie de médecine, comme une acquisition thérapeutique importante, et que, dans le *Traité de thérapeutique* (1) de Trousseau et Pidoux, il est dit que le Quinium devrait remplacer toutes les autres préparations de quinquina. Pour le définir dans sa nature et ses propriétés, nous n'avons qu'à citer les témoignages des auteurs qui font autorité dans la matière.

« Le Quinium Labarraque est le résumé, la condensation de tous les principes actifs du quinquina. Quelques grammes de quinium produisent le même effet que plusieurs kilogrammes de quinquina. » (ROBIQUET, professeur à l'École de pharmacie de Paris.)

« Il est infiniment plus riche que les extraits ordinaires de quinquina, et les préparations qu'on en obtient

(1) La thérapeutique est la partie de la médecine qui s'occupe du traitement des maladies.

sont beaucoup plus actives et plus uniformes dans leur action, le quinium étant un produit dosé chimiquement. » (Extrait du traité de Pharmacie pratique qui porte le titre d'Officine de Dorvault.)

Le vin de Quinium Labarraque est un médicament de composition déterminée, riche en principes toniques et fébrifuges, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter. C'est le vin de quinquina à son maximum de puissance et de concentration.

De nombreuses expériences ont été faites sur l'emploi du Quinium comme tonique et fébrifuge, et les résultats ont été les plus concluants. Nous ne citerons qu'un petit nombre de témoignages signés de noms bien connus en Europe.

« Le Quinium Labarraque est d'une efficacité réelle pour la guérison des fièvres intermittentes rebelles et comme reconstituant des forces. C'est un excellent remède. » (Dr Bouchardat, professeur de la Faculté de médecine de Paris. Formulaire de Thérapeutique.)

« J'ai conseillé l'usage de votre Quinium à un grand nombre de malades. Après avoir longtemps cherché un tonique puissant, je l'ai trouvé dans votre Quinium que je regarde comme le réparateur par excellence des constitutions épuisées. » (Dr Cabaret.)

« Nous avons vu, par suite de l'usage continué pendant quelque temps du vin de Quinium Labarraque, des effets vraiment merveilleux se produire, une tonification graduelle, une augmentation de puissance digestive, et par suite un mieux-être si rapide qu'on ne pouvait douter de l'action du Quinium. »

« Aussi nous n'hésitons pas à dire que le Quinium est, selon nous, le plus efficace et le plus énergique des toniques connus. » (Annuaire de médecine et de chirurgie pratiques, du Dr JAMAIS.)

« Soixante-dix fièvres traitées par le quinium ont été toutes enlevées avant la troisième dose. »

« Pas un seul des individus qui en ont usé comme préservatif n'a contracté la fièvre, soit avant, soit pendant son séjour dans les pays paludéens. » (Dr HUBELLET, médecin en chef de l'hôpital de Bourg (Ain).)

Le vin de Quinium n'est donc pas seulement un préservatif et un fébrifuge, il est encore l'un des meilleurs toniques que l'on puisse employer pour combattre la débilité constitutionnelle.

Les effets toujours réparateurs du vin de Quinium usent sans secousse la maladie, répandent dans tout l'organisme leur action bienfaisante, et neutralisent la prédisposition fébrile engendrée par les miasmes des pays malsains.

Aussi dans les régions tropicales, et en été dans tous les pays au lieu de ces poisons dégâtés sous les noms d'absinthe, vermouth, bitter, etc., on fera bien d'apaiser la soif dans le milieu du jour avec le vin de Quinium mélangé à l'eau de seltz pour le rendre plus agréable, et de cette manière on disposera l'estomac au principal repas, en assurant une facile digestion.

On peut avancer aujourd'hui, comme une vérité incontestable, qu'il n'y a pas d'indisposition continue sans un mouvement de fièvre, dont celui qui souffre peut ne pas se rendre compte, mais qui n'en existe pas moins. Ainsi, les personnes faibles, débilitées, soit par diverses causes d'épuisement, soit par les suites de maladies, les adolescents fatigués par une croissance trop rapide, sont soumis à une action fébrile constante. C'est alors que le Quinium, qui est aussi un fébrifuge, mais doux, calmant, tonique et essentiellement réparateur, peut être administré avec la certitude d'un véritable succès.

Dans les cas d'anémie, pâles couleurs, etc., le vin de Quinium Labarraque est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux véritables pilules de Vallet, il produit des effets véritablement merveilleux. Du reste l'approbation si rare de l'Académie de médecine de Paris est un titre pour le vin de Quinium à la con-

fiance des médecins et des malades. Doses: Comme tonique, un verre à liqueur deux fois par jour, au commencement des deux principaux repas; la dose peut être doublée après quelques jours d'usage, s'il y a lieu, soit 20 à 40 grammes, une ou deux fois dans la journée.

Comme préservatif, dans toutes les localités à fièvre, il est bon d'en prendre le matin à jeun, avant de s'exposer aux influences extérieures, un ou deux verres à liqueur, soit 20 à 40 grammes en une fois.

Enfin, comme fébrifuge, on prendra deux verres à liqueur le matin et autant le soir, soit 40 grammes matin et soir.

En résumé, le vin de Quinium Labarraque, unique préparation de ce genre qui ait reçu l'approbation de l'Académie de médecine de Paris, est un médicament à la fois énergique et doux qui convient à toutes les personnes affaiblies; aux adolescents fatigués par une croissance très rapide; aux jeunes filles qui ont de la difficulté à se former et à se développer; aux nourrices; aux dames qui relèvent de couches; aux vieillards; à tous les convalescents de fièvre typhoïde, pneumonie, etc., et, en général, à tous ceux qui souffrent de l'estomac, d'anémie, d'épuisement, de fièvres.

Fab.: Maison L. FRERE, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies dans le monde entier.

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres)

VENTE

Aux enchères publiques,

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En 10 Lots

De diverses parcelles

DE TERRE & VIGNE

Sises communes de Luché et de Rigné, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 3 AOÛT 1890, à midi, au bourg de Rigné, chez M^{me} veuve Bertrand, aubergiste, et par le ministère de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution: 1^o d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré; 2^o d'un autre jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le trois juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, homologuant un rapport dressé par M. Garsuaul, expert à Belleville, près Thouars, le cinq juin mil huit cent quatre-vingt-dix, et déposé au greffe dudit Tribunal, le quatorze juin, même mois;

Et à la requête de M. Bonneau, ancien greffier, demeurant à Saumur, rue d'Alsace, agissant au nom et comme syndic à l'union des créanciers de la faillite de M. Guibert, négociant à Saumur (Maine-et-Loire),

Ayant pour avoué constitué M^e André POPIN, à Saumur, 8, rue Cendrière; En présence ou lui dûment appelé de M. Paul Guibert, négociant à Saumur, sus-nommé, failli;

Il sera, le dimanche trois août mil huit cent quatre-vingt-dix, à midi, et par le ministère de M^e HURSON, notaire à Oiron (Deux-Sèvres), procédé à la vente aux enchères publiques, en dix lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Luché, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Premier lot.

Un hectare quarante-trois ares soixante-dix centiares de terre labourable, sis aux Brandes-du-Bois-Basset, désignés au plan cadastral sous partie du numéro 144, section A, joignant au nord Germain, au midi le deuxième lot ci-après, au levant le chemin.

Mise à prix. 850 fr.

Deuxième lot.

Un hectare quatre-vingts ares quinze centiares de terre labourable, sise aux Brandes du Bois-Basset, désignés au cadastre sous le numéro 144, section A, joignant au nord le premier lot ci-dessus, au midi le troisième lot, et au levant un chemin.

Mise à prix. 1,080 fr.

Troisième lot.

Un hectare quatre-vingts ares quinze centiares de terre labourable, sise aux Brandes du Bois-Basset, désignés au cadastre sous partie de numéro 144, section A, joignant au nord le deuxième lot ci-dessus, au midi

le quatrième lot, et au levant le chemin. Mise à prix. 960 fr.

Quatrième lot.

Un hectare soixante-dix ares douze centiares de terre, partie en vigne, partie en terre labourable, sis aux Brandes, désignés au cadastre sous partie du numéro 144, section A, joignant au nord le troisième lot ci-dessus, au midi Drudon, au levant le chemin, et au couchant la ligne du chemin de fer.

Mise à prix. 750 fr.

Cinquième lot.

Soixante-dix-sept ares de terre labourable, sis aux Brandes du Bois-Basset, désignés au cadastre sous partie du n^o 145, section A, joignant au levant Durdon, au couchant un chemin, au nord le sixième lot et au midi Bouché.

Mise à prix. 360 fr.

Sixième lot.

Quatre-vingt-dix ares cinquante centiares de terre labourable, sis aux Brandes du Bois-Basset, désignés au cadastre sous partie du n^o 145, section A, joignant au nord Germain, au midi le cinquième lot, au levant Durdon, au couchant un chemin.

Mise à prix. 450 fr.

Septième lot.

1^o Une maison enasure, actuellement inhabitée, sise à Fourchevière, comprenant chambre basse, corridor à côté, grenier, escalier derrière, joignant au levant à une cour commune, au couchant Musset, et au nord les époux Métivier-Jeanot.

2^o Cour devant la maison ci-dessus, d'une superficie de deux ares cinquante centiares environ, joignant au couchant Pierre Métivier, au levant Jacques Germain, et des autres côtés la cour commune.

Mise à prix. 150 fr.

Huitième lot.

La nue-propriété pour y réunir l'usufruit au décès d'un sieur Turpault-Billy, d'une maison sise à Fourchevière, comprenant une chambre basse, grenier au-dessus, deux petites écuries, cour devant, joignant au levant Poitier, au couchant Vallet, et au midi le même.

Mise à prix. 300 fr.

Neuvième lot.

Une pièce de terre en luzerne, friches et jardin, contenant environ trente ares, sis au même lieu, joignant au midi un sentier, au nord Cornuaul et Robin.

Mise à prix. 300 fr.

Commune de Rigné, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres).

Dixième lot.

Un hectare cinquante cinq ares quatre-vingt-dix centiares de terre labourable, au lieu dit les Grands-Champs, désignés au cadastre sous partie du n^o 888, section A, joignant au nord et au couchant des chemins, au midi Germain, fossé mitoyen entre, et au levant Germain.

Mise à prix. 1,350 fr.

Total des mises à prix : 6,550 f.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M^e HURSON, notaire à Oiron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3^o A M. BONNEAU, syndic de faillites.

Dressé par l'avoué poursuivant sus-signé.

Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces.

Chaises paille de couleur, cannées et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Décapage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soignée en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre). Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées : 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. Détail dans toutes les Pharmacies. Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.



A Louer présentement DEUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDIDE

S'adresser au bureau du journal.

La Maison LAUNAY-MICOULLAU et PETIT demande de suite un apprenti.

A LOUER de suite pour cause de départ, Belle Maison bourgeoise,

rue Nationale, n^o 7, avec JARDINS, EAU de LOIRE et GAZ.

S'adresser à M. SÈVE, qui l'habite. (330)

UN JEUNE HOMME, ancien orfévre, demande place de COCHER ou VALET de CHAMBRE.

S'adresser aux initiales H. V., 3, rue Maremaillette.

Sulfate de cuivre

1^{re} marque, 98 0/0 de pur

Entrepôt : Épicerie Centrale Saumur, chez M. ANDRIEUX

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 1 fr. 20; — par 3 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 1 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MATRE,